

La moitié des ménages pauvres sont éloignés de l'emploi

Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine • n° 139 • Septembre 2023



En 2020, près de 803 000 Néo-Aquitains vivent sous le seuil de pauvreté monétaire, soit 13,3 % de la population régionale (14,4 % au national). La Creuse fait partie des départements les plus touchés nationalement, tandis que les Deux-Sèvres et les Landes sont parmi les plus préservés.

La pauvreté recouvre des contextes économiques et familiaux divers comme la situation des ménages sur le marché du travail, l'âge ou le statut d'occupation du logement (propriétaire ou locataire) mis en évidence à travers six profils. Très présents dans les territoires les plus ruraux, les ménages pauvres retraités caractérisent le premier profil. Le deuxième concerne ceux insérés sur le marché du travail et sont dans les deux tiers des cas des ménages avec enfant(s). Les quatre autres profils rassemblent des ménages pauvres non insérés sur le marché du travail. Ainsi, les jeunes en situation de pauvreté sont très présents dans les villes universitaires. Parmi les ménages éloignés du marché du travail, les ménages propriétaires de leur logement résident plutôt dans les communes rurales, tandis que les locataires (du secteur social ou privé) présentent une part importante des prestations sociales dans leur revenu disponible.

Une personne est considérée en situation de pauvreté monétaire ► **Méthode** lorsqu'elle vit dans un ménage dont le **niveau de vie** est inférieur au seuil de pauvreté. Les prestations sociales constituent un mécanisme de redistribution permettant un transfert de revenus. Dans la région, comme en France métropolitaine, elles réduisent d'un tiers la pauvreté. En Nouvelle-Aquitaine, en 2020, première année touchée par la crise sanitaire, 13,3 % de la population vit sous ce seuil de pauvreté monétaire.

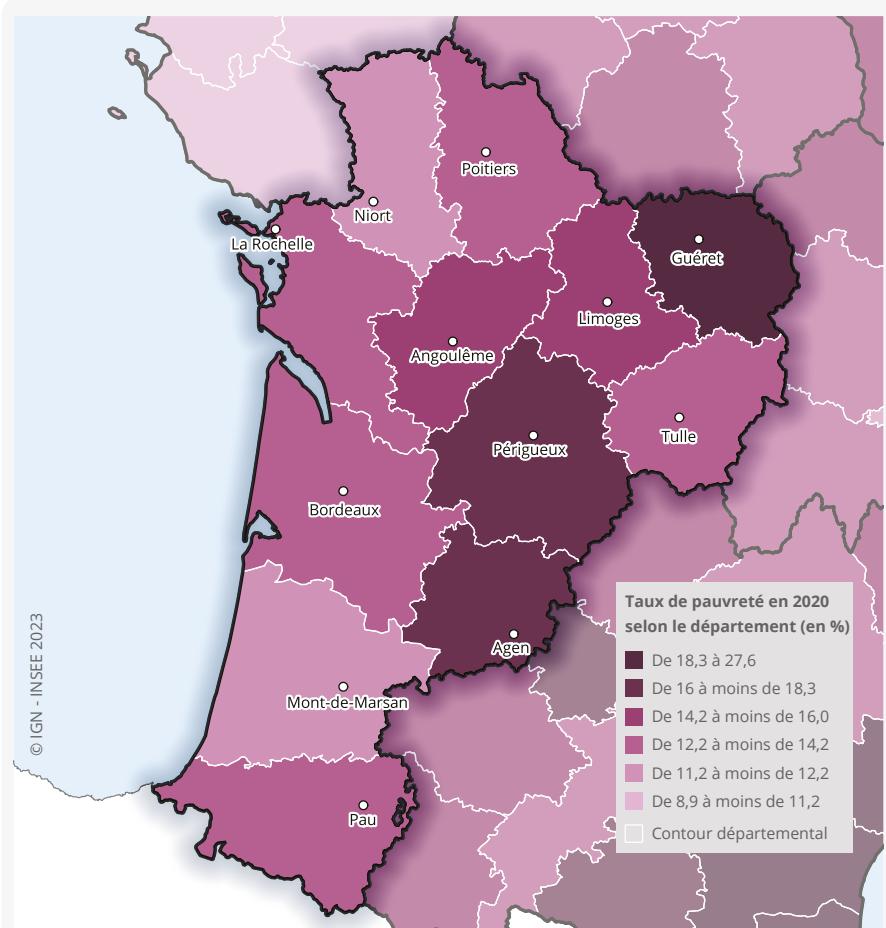
En France et en Europe, ce seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian. En 2020, le seuil de pauvreté en France s'établit à 1 120 euros par mois et par unité de consommation, ce qui correspond à un revenu disponible de 1 120 euros pour une personne vivant seule, 1 680 euros pour un couple sans enfant, et 2 350 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

La pauvreté monétaire est moins élevée en Nouvelle-Aquitaine

Le taux de pauvreté néo-aquitain est un point inférieur à celui de la France métropolitaine (14,4 %). Avec ce taux, la région se positionne en milieu de classement parmi les 13 régions métropolitaines, à hauteur des régions Normandie ou Centre-Val de Loire.

Au sein de la région, cinq départements ont un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale dont deux figurent parmi les 20 départements métropolitains ayant le taux de pauvreté le plus élevé : la Creuse (18,3 %) et le Lot-et-Garonne (16,8 %) ► **figure 1**.

► 1. Taux de pauvreté monétaire par département



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

S'ensuivent la Dordogne (16,1 %), la Haute-Vienne (15,3 %) et la Charente (14,6 %). *A contrario*, les Deux-Sèvres (11,9 %) et les Landes (11,4 %) sont parmi les 20 départements métropolitains les plus épargnés.

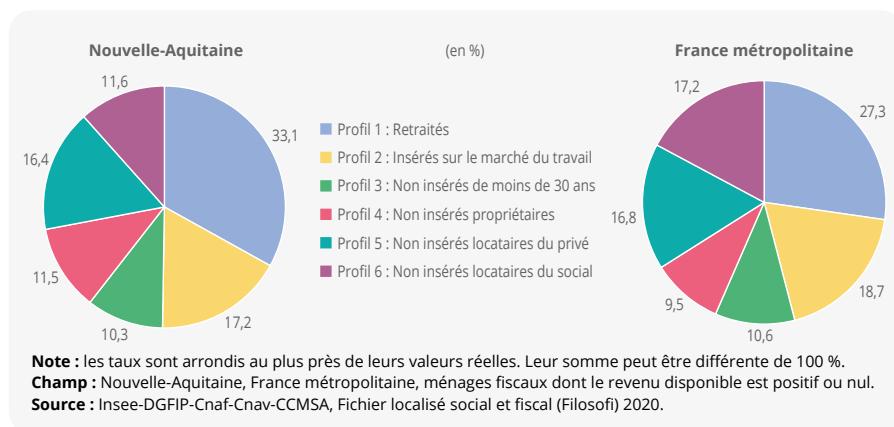
La majorité des intercommunalités de la Creuse, de la Dordogne et celles aux limites de la Gironde et du Lot-et-Garonne font partie des territoires où les taux de pauvreté sont parmi les plus élevés de France métropolitaine. Les départements côtiers sont moins souvent confrontés à la pauvreté et cela se retrouve au niveau des intercommunalités. Ainsi, la plupart ont un taux de pauvreté inférieur à la moyenne régionale.

Plus d'une famille monoparentale sur quatre vit en situation de pauvreté

La pauvreté touche tous les types de ménages mais avec de fortes disparités. Les familles monoparentales sont nettement plus concernées : 27,2 % vivent sous le seuil de pauvreté en Nouvelle-Aquitaine (28,2 % en France métropolitaine). Leurs membres sont ainsi deux fois plus pauvres que ceux de l'ensemble des ménages de la région. Les personnes vivant seules (femmes ou hommes) sont aussi fréquemment en situation de pauvreté (20,3 % pour les hommes seuls et 19,1 % pour les femmes seules). Pour les couples avec ou sans enfant(s), la pauvreté est relativement plus faible : 11,0 % des couples avec enfant(s) sont en situation de pauvreté, 6,3 % pour les couples sans enfant.

Seules les personnes vivant en familles monoparentales et les couples avec enfant(s), sont moins exposés à la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine qu'au niveau métropolitain. Les personnes seules y sont au contraire plus confrontées, qu'elles soient des femmes ou des hommes.

► 2. Répartition des ménages en situation de pauvreté monétaire selon les six profils de pauvreté dans la région et en France métropolitaine



Le taux de pauvreté varie également en fonction de l'âge. Il atteint 22,6 % pour la population des ménages dont le **référent fiscal** est âgé de moins de 30 ans, contre 10,8 % dans le cas où le référent est âgé de 75 ans ou plus. Entre 30 et 74 ans, les habitants de la région sont moins fréquemment touchés par la pauvreté que les résidents de France métropolitaine. Les personnes âgées de 75 ans ou plus sont plus fréquemment pauvres que la moyenne nationale.

Une pauvreté plus prononcée dans les communes urbaines denses ou les plus rurales

Les communes les plus rurales affichent un taux de pauvreté élevé (15,8 %). Cette pauvreté est aussi plus prégnante en Nouvelle-Aquitaine qu'au niveau national (13,6 %). Le taux de pauvreté est également élevé au sein des communes urbaines denses de la région (Bordeaux, Limoges, Poitiers et quelques communes limitrophes). Ces trois communes regroupent à elles seules

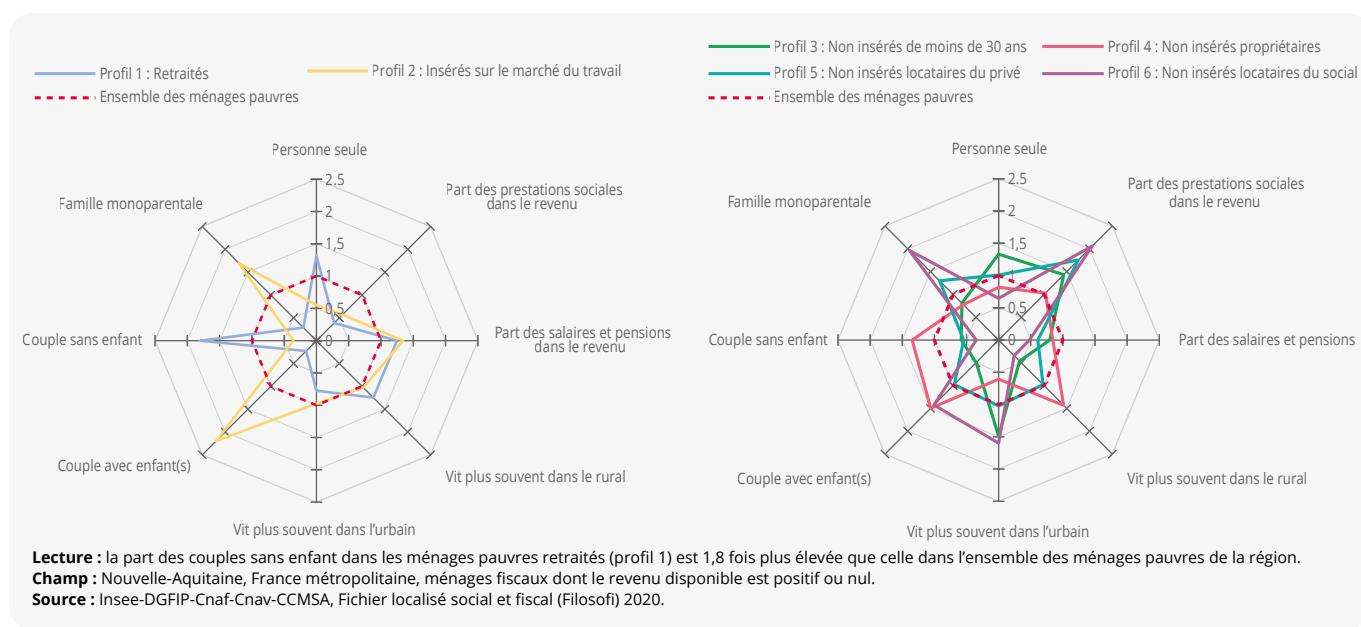
plus de la moitié de la population des QPV (quartiers prioritaires de la ville) de l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. Contrairement aux communes les plus rurales, le taux de pauvreté des communes urbaines denses est inférieur au taux métropolitain (15,8 % contre 18,1 %).

Le taux de pauvreté régional est moindre au sein des ceintures urbaines, des centres urbains intermédiaires (Mont-de-Marsan, Niort, etc.) et des communes urbaines de plus petite taille (Capbreton, Orthez, etc.). Il y est par ailleurs en deçà du niveau national (13,0 % contre 13,8 % en France métropolitaine). Enfin, les communes rurales sous influence d'un pôle, que l'on qualifie de « périurbaines » sont plus épargnées puisque la part de la population en situation de pauvreté n'excède pas 10 %.

La moitié des ménages pauvres sont éloignés de l'emploi

La pauvreté monétaire recouvre des situations économiques et familiales diverses. L'étude

► 3. Les différentes caractéristiques des six types de ménages pauvres



des ménages en situation de pauvreté met en évidence six profils sociodémographiques qui rendent compte de la diversité de ces situations. En premier lieu, figure le profil des ménages retraités pauvres, qui concentre 33 % des ménages en situation de pauvreté monétaire en Nouvelle-Aquitaine ► **figure 2**. Puis, le profil des ménages pauvres insérés sur le marché du travail regroupe 17 % des ménages pauvres de la région.

Enfin, les quatre autres profils, dont l'ensemble représente l'autre moitié des ménages pauvres régionaux, différencient les ménages pauvres éloignés du marché du travail, profils nuancés selon l'âge de la personne de référence du ménage et le statut d'occupation du logement (locataire ou propriétaire). En effet, le logement étant une dépense contrainte importante, les locataires sociaux, du privé et les propriétaires n'ont pas le même reste à charge.

En Nouvelle-Aquitaine, la part des ménages retraités pauvres est plus importante qu'au niveau national de six points, alors que la part des ménages pauvres non insérés sur le marché du travail et locataires du social est plus faible de cinq points, le poids des autres profils étant plus comparable.

Les ménages retraités en situation de pauvreté représentent un tiers des ménages pauvres

En Nouvelle-Aquitaine, un ménage pauvre sur trois est un ménage de retraités. Leurs revenus disponibles reposent en grande majorité sur leurs pensions (84 %) et relativement peu sur les prestations sociales au regard des autres ménages pauvres ► **figure 3**.

Le revenu médian de ces ménages est plus élevé que pour l'ensemble des ménages pauvres de la région (11 510 euros par an contre 10 870 euros).

Les personnes vivant seules et les couples sans enfant constituent la plupart des ménages de ce profil (respectivement 67 % et 21 %). Ces modes de cohabitation sont les configurations les plus courantes des ménages à ces âges.

Plus souvent propriétaires de leur logement, ils habitent plus fréquemment dans une commune rurale non périurbaine et sont donc logiquement, en proportion, plus présents dans les intercommunalités à dominante rurale. Leur part peut atteindre plus de la moitié des ménages pauvres de certaines intercommunalités rurales.

Ces ménages pauvres sont plus fortement représentés que les autres profils dans plus de la moitié des intercommunalités corréziennes, ainsi que dans le sud du Lot-et-Garonne et l'est des Landes ► **figure 4**.

Les ménages pauvres insérés sur le marché du travail : deux ménages sur trois ont des enfants

Les ménages pauvres insérés sur le marché du travail sont en emploi. Leurs revenus

reposent presque exclusivement sur des revenus d'activité (88 %) et comparativement aux autres ménages pauvres peu sur les prestations sociales. Néanmoins, les dépenses induites par leur configuration familiale sont telles que leur niveau de vie (exprimé relativement à la composition du ménage) reste inférieur au seuil de pauvreté. Ces ménages ont tout de même le revenu médian le plus élevé parmi les six profils, avec 12 040 euros par an. Ces ménages se composent pour beaucoup de familles : 66 % sont des familles monoparentales ou des couples avec enfant(s) (33 % pour l'ensemble des ménages pauvres), notamment avec trois enfants ou plus. Ainsi, près d'un enfant sur trois en situation de pauvreté dans la région vit dans ce profil de ménages. Ce profil est davantage présent dans les intercommunalités des départements littoraux tels que la Gironde, les Landes et les Pyrénées-Atlantiques. En outre, ces ménages pauvres sont en général plus fortement surreprésentés que les autres profils dans les intercommunalités périurbaines aux grandes agglomérations de la région.

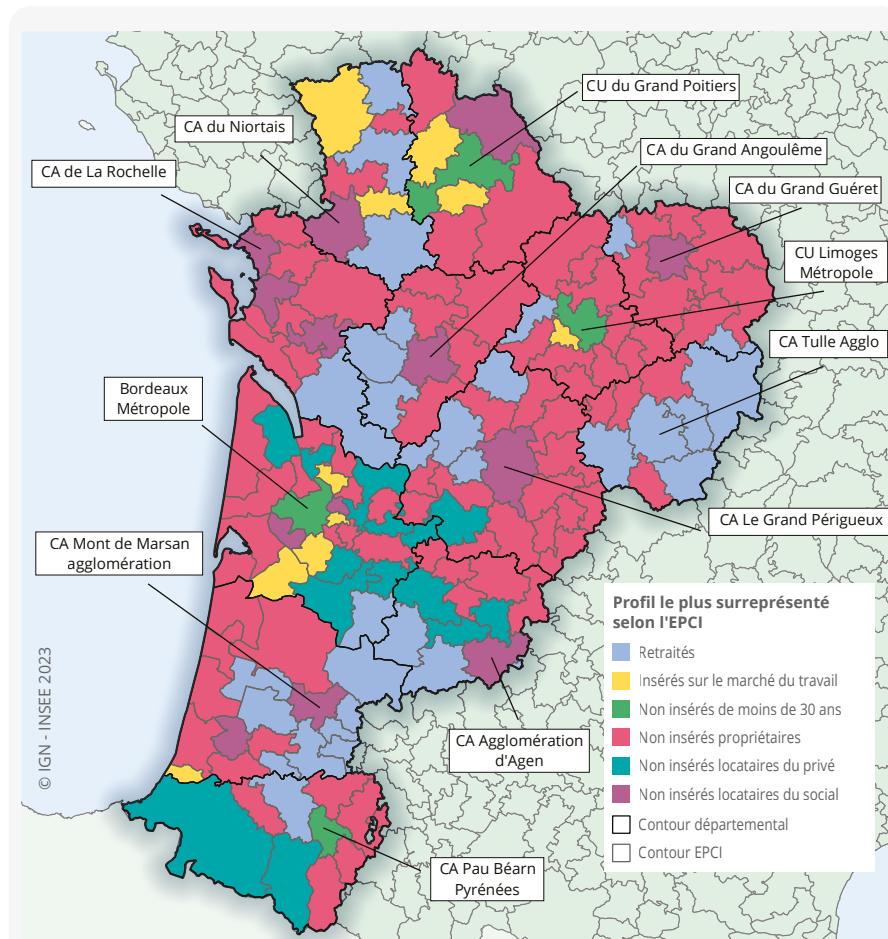
Les ménages pauvres et éloignés du marché du travail : jeunes ou propriétaires, le quart de leur revenu provient de revenus salariaux

La situation de pauvreté des ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans non insérés sur le marché du travail résulte notamment de difficultés d'insertion dans la vie professionnelle. Les personnes occupent ainsi des emplois de manière intermittente ou peu rémunérés. Par ailleurs, les étudiants vivant en autonomie financière alimentent aussi ce profil.

Par conséquent, les revenus de ces ménages pauvres dépendent peu de revenus salariaux (28 %). Ils sont surtout constitués de prestations sociales (47 %), essentiellement des minima sociaux et des prestations logements, auxquels s'ajoutent des indemnités de chômage.

Les personnes vivant seules constituent la majorité de ce profil (68 % contre 51 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région). Ils ne peuvent donc ni mettre en commun leurs revenus, ni partager leurs dépenses. Ces ménages pauvres sont très souvent locataires dans le parc privé (78 % contre

► 4. Profil de pauvreté le plus surreprésenté selon les EPCI



Lecture : dans la Communauté Urbaine du Grand Poitiers, le profil des ménages pauvres non insérés de moins de 30 ans est le plus surreprésenté par rapport à la moyenne régionale. En effet, ce profil de ménages représente 25,1 % des ménages pauvres de cet EPCI, contre 10,3 % en Nouvelle-Aquitaine.

Champ : Nouvelle-Aquitaine, France métropolitaine, ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

40 %). Ils résident principalement dans les territoires les plus urbanisés tels que Bordeaux Métropole, le Grand Poitiers et Limoges Métropole. Principalement constitué d'étudiants ou de jeunes actifs, ce profil se concentre en effet dans les intercommunalités ayant un pôle universitaire. Ces trois intercommunalités font partie des intercommunalités françaises où la part de ce profil est la plus forte. Les ménages pauvres non insérés sur le marché du travail et propriétaires de leur logement relèvent d'un autre profil. Leurs revenus salariaux occupent également un peu plus d'un quart de leur revenu disponible (26 %), les indemnités de chômage sont plus importantes que pour les autres ménages pauvres (18 %). Leur revenu médian est le plus faible des six profils étudiés (8 560 euros par an).

Deux de ces ménages pauvres sur cinq sont des personnes seules. Ils sont aussi plus souvent des couples avec enfant(s) que parmi l'ensemble des ménages pauvres de la région (24 % contre 16 %). Les deux tiers des référents fiscaux de ces ménages ont entre 40 et 60 ans (36 % pour l'ensemble des ménages pauvres). En particulier, les 50-60 ans sont deux fois plus nombreux en proportion que dans l'ensemble des ménages pauvres. Les ménages pauvres non insérés sur le marché du travail et propriétaires de leurs logements sont davantage surreprésentés que les autres profils dans plus de la moitié des intercommunalités de la région, en particulier rurales.

Les ménages pauvres éloignés du marché du travail et locataires sont soutenus par les prestations sociales

Les deux derniers profils sont les principaux bénéficiaires des prestations sociales. Pour les ménages pauvres non insérés sur le marché du travail et locataires du privé, la part des minima sociaux dans le revenu est importante (30 % contre 17 % pour l'ensemble des ménages pauvres), comme la part des indemnités de chômage (17 % contre 8 %) ainsi que celle des prestations logement (16 % contre 9 %).

Les référents fiscaux de ces ménages pauvres sont assez jeunes : 32 % des 30-39 ans, contre 14 % pour l'ensemble des ménages pauvres.

► Source

La source Filosofi est issu d'un rapprochement de fichiers administratifs exhaustifs d'origine fiscale (comme la déclaration d'impôt sur le revenu et la déclaration de taxe d'habitation) et sociale (comme les fichiers détaillant les versements de prestations sociales effectués par la Caisse nationale des allocations familiales – CNAF – et d'autres organismes).

C'est la source mobilisée pour mesurer les inégalités à un niveau géographique fin, à une maille qui peut aller jusqu'à l'infracommunal.

Ce profil est fréquemment présent dans les intercommunalités composant le littoral en lien avec une faible offre de logements sociaux, le parc de logements relevant essentiellement du privé. Il est également bien présent dans les zones viticoles et agricoles de la région du fait d'un fort besoin de saisonniers dans ces zones, souvent en situation de précarité.

Pour les ménages pauvres non insérés sur le marché du travail et locataires dans le parc social, la part des prestations sociales dans le revenu disponible est la plus élevée des profils (68 %). En effet, dans la région, les revenus disponibles de ces ménages se composent à 33 % de minima sociaux, à 18 % de prestations familiales et à 17 % de prestations logement. Ces parts sont le double de celles observées pour l'ensemble des ménages pauvres. Dans la région, 36 % des ménages de ce profil sont des familles monoparentales, contre 18 % pour l'ensemble des ménages pauvres. Les familles avec enfant(s) sont également plus présentes, notamment celles de trois enfants ou plus. Au total, ces ménages concentrent un quart des enfants pauvres de la région. Ce profil de pauvreté est caractéristique des territoires les plus denses, avec 47 % des ménages résidant dans une commune urbaine dense contre 26 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région. Par conséquent, ce profil est davantage représenté dans les départements les plus urbains (Gironde, Vienne, Haute-Vienne), qui proposent une offre de logements sociaux plus importante. Leur part dépasse ainsi les 20 % dans les plus grandes agglomérations de la région, notamment dans Limoges Métropole (24 %), dans le Grand Angoulême (24 %) et dans la Communauté d'agglomération de La Rochelle (22 %). Ces intercommunalités sont celles qui concentrent le plus de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans la région. ●

Laurent Brunet, Virginie Fabre, Gaëlle Génin (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Le **niveau de vie médian** est tel que la moitié de la population a un niveau de vie inférieur et l'autre moitié un niveau de vie supérieur. Un individu (ou un ménage) est considéré comme **pauvre** lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Le **référent fiscal** d'un ménage fiscal est le membre du ménage identifié comme payeur de la taxe d'habitation au sein du ménage fiscal.

La **grille communale de densité** permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire : communes urbaines denses, communes urbaines de densité intermédiaires et communes rurales. Le croisement avec la proximité d'un pôle d'emploi permet de distinguer le rural périurbain du rural non périurbain.

► Méthode

La pauvreté monétaire...

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel : elle peut être assimilée à un défaut de « bien-être », à l'insatisfaction des besoins fondamentaux, à de faibles niveaux de revenus ou à une situation d'exclusion sociale. Cette étude aborde la pauvreté sous l'angle monétaire. L'approche monétaire, selon laquelle être pauvre c'est avoir un revenu très inférieur à celui dont dispose la plus grande partie de la population, est la plus fréquente pour mesurer la pauvreté.

... en six profils socio-démographiques

Les six profils de ménages pauvres ont été construits dans le cadre d'un travail partenarial avec la Délégation Interministérielle à la Prévention et à la Lutte contre la Pauvreté. Ils correspondent à différents vécus des situations de pauvreté monétaire selon l'insertion sur le marché du travail, l'âge et les conditions d'occupation du logement.

Pour être qualifié d'« inséré sur le marché du travail », un ménage doit percevoir des salaires, traitements ou revenus non salariés au moins égaux à un demi Smic par adulte (14 623,20 euros nets annuel pour 35h/semaine en 2020). Ce seuil vise à séparer les ménages dont les adultes travaillent au moins à mi-temps au Smic sur l'année de ceux avec trop peu d'heures de travail pour être considérés comme insérés sur le marché du travail.

► Pour en savoir plus

- « Panorama de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine : une diversité de situations individuelles et territoriales », *Insee Dossier Nouvelle-Aquitaine* n° 8, octobre 2023.

